



FICHE D'ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES

LA VRAIE VIE DE NOS DÉCHETS
CHANGEONS, AGISSONS !



VIVEMENT CONSEILLÉ

À EFFECTUER PAR L'ENSEIGNANT-E EN AMONT DE
L'ANIMATION MENÉE PAR L'INTERVENANT-E

SEPTEMBRE 2020



A. Introduction des activités préparatoires

Afin de préparer les élèves à l'animation proposée par l'intervenant-e, il est vivement conseillé que l'enseignant-e réalise ces activités préparatoires en classe, en amont de la venue de l'intervenant-e.

L'enseignant-e ne doit pas être expert-e dans ce domaine, mais susciter le débat et questionner les élèves. Les questions complexes pourront être notées et soumises à l'intervenant-e au moment de l'animation.

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter l'intervenant-e : reservation@animuse.ch

Un grand merci pour cette préparation qui sera très profitable aux élèves et à la qualité de l'animation menée par l'intervenant-e.

B. Matériel nécessaire pour les activités

- Post-it
- Fiches ODD (fournies en annexe)

C. Première activité « Qu'est-ce qu'un déchet ? »

Durée

20 minutes

But de l'activité

Les élèves se questionnent individuellement sur la notion de déchet. Selon eux, qu'est-ce qu'un déchet ?



Déroulement de l'activité

- Donner un post-it à chaque élève et lui donner quelques minutes (à définir par l'enseignant-e en fonction du groupe d'élève et de leur capacité de concentration) pour écrire une définition.
- A l'issue du temps défini, choisir un premier élève qui lira sa définition et ira la coller au tableau ou sur un mur. Puis les élèves qui pensent avoir la même définition collent leurs papiers proches du premier. Si un élève a une définition différente : il colle le post-it un peu plus loin et ceux qui ont la même définition collent avec lui, et ainsi de suite, jusqu'à ce que chaque élève ait collé son post-it.
- Quand tous les post-it sont collés, résumer les différentes définitions proposées et discuter de ces différences.
- Redéfinir une définition collective.
- Évoquer la Convention de Bâle et donner la définition d'un déchet
 - Définition d'un déchet par la Convention de Bâle, 1989 : « On entend par « déchets » des substances ou objets qu'on élimine, qu'on a l'intention d'éliminer ou qu'on est tenu d'éliminer en vertu des dispositions du droit national. » art. 2 al. 1
 - Définition d'un déchet par la L 1 20 : Loi cantonale genevoise sur la gestion des déchets (LGD) : « Sont qualifiées de déchets toutes les choses provenant de l'activité ménagère, artisanale, commerciale, industrielle ou agricole dont le détenteur se défait ou dont l'élimination est commandée par l'intérêt public. »
- En fonction de l'écart entre les définitions ci-dessus et les définitions proposées par les élèves, questionner les élèves sur les différences entre leur conception du déchet.
- Questionner les élèves et stimuler le débat : Quel est le problème avec les déchets ? On les met dans des décharges et le problème est réglé ? On les brûle et le problème est réglé ? Est-ce que la Suisse produit beaucoup de déchets et est-ce que vous produisez des déchets ? Est-ce que vous pensez que tout le monde sur Terre produit les mêmes types et la même quantité de déchets ? Est-ce que la nature produit des déchets ?



D. Seconde activité « Les ODD ou Objectifs du Développement Durable »

Durée

20 minutes

But de l'activité

Questionner les élèves sur la notion de développement durable et rappeler les piliers du développement durable et les objectifs du développement durable (ODD).

Faire prendre conscience que la question des déchets peut être rattachée à de nombreux ODD et que cette question comporte une composante sociale, économique et environnementale.

Déroulement de l'activité

- Présenter la notion de développement durable et les 17 ODD.
- Faire des groupes (4) et leur donner chacun une fiche ODD (en annexe de ce document).
- Demander à chaque groupe de définir les ODD qui sont en lien avec la gestion des déchets et les classer par ordre de lien (le lien le plus fort en premier).
- Chaque groupe explique au reste de la classe quel est l'ODD le plus en lien avec les déchets parmi ceux qu'il avait sur sa fiche.
- Résumer les 4 ODD en lien avec les déchets.
- Noter les questions pour les soumettre à l'intervenant-e lors de sa venue.





E. Bibliographie (non exhaustive)

Qu'est-ce qu'un déchet ?

- Site Internet de la Convention de Bâle : <http://www.basel.int>
- « Basel Convention on the control of transboundary movements of hazardous wastes and their disposal » :
<https://www.basel.int/Portals/4/Basel%20Convention/docs/text/BaselConventionText-e.pdf>
- « Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets », site Internet de la Confédération : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20141858/index.html>
- « Thème Déchets », site Internet de la Confédération : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets.html>
- « What a waste 2.0 », The World Bank: <http://datatopics.worldbank.org/what-a-waste/>
- « Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination », site Internet des Nations Unies : https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XXVII-3&chapter=27&lang=fr

Objectifs de développement durable

- « 17 objectifs pour sauver le monde », site Internet des Nations Unies : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>
- « 17 objectifs pour transformer notre monde », site Internet des Nations Unies : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>
- « Application ODD en action », site Internet : <https://www.sdgsinaction.com/fr.html>



www.GE.CH

Département du territoire
Service de géologie, sols et déchets
Quai du Rhône 12 — 1205 Genève
T +41 (0) 22 546 70 70 — gesdec@etat.ge.ch — www.ge.ch